



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 18 JUIN 2024
EHPAD SAINT VINCENT DE PAUL – 19H30
Les Essarts – ESSARTS-EN-BOCAGE

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Étaient présents : Ghislaine ROUSSEAU, Élise MARTIN, Régine NICOLEAU, Claudine LÉBOUCHER, Janine MERCIER, Marie-Claude HERVÉ, Blandine DRAPEAU, Jean-Baptiste DUGAST, Anne-Gaëlle PROVENZANO, Anne-Sophie LETOUSEY.

Était également présent :

- Bruno GABORIAU (Responsable du Pôle Personnes Agées).

Absents excusés :

- Caroline GILBERT,
- Frédéric GONNORD (pouvoir donné à Elise MARTIN),
- Éliane TESSIER (pouvoir donné à Ghislaine ROUSSEAU).

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

Quorum : 7

Élection du secrétaire de séance : Jean-Baptiste DUGAST a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 28 Mai 2024

Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 28 Mai 2024 est approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

1. Approbation du Compte Administratif 2023 – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage – Résidence Autonomie Claire Fontaine

Le Compte Administratif soumis au Conseil d'Administration résume les opérations comptables émises par le Président du CCAS de la commune d'Essarts-en-Bocage, sur le Budget Annexe du CCAS d'Essarts-en-Bocage – Résidence Autonomie Claire Fontaine.

A la clôture de l'exercice 2023, le Compte Administratif du Budget Annexe CCAS de la commune d'Essarts-en-Bocage – Résidence Autonomie Claire Fontaine fait apparaître un résultat global excédentaire de 170 245,42 € se décomposant pour la section de fonctionnement par un excédent de 67 774,22 € et pour la section d'investissement par un excédent de 102 471,20 € tel que résumé ci-dessous.

Sur proposition de Madame Ghislaine ROUSSEAU, Vice-Présidente, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- décide d'arrêter le résultat cumulé de l'exercice, tel que présenté ci-dessus,
- approuve le Compte Administratif du Budget Annexe CCAS de la commune d'Essarts-en-Bocage – Résidence Autonomie Claire Fontaine pour l'exercice 2023, tel que résumé ci-dessous :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice 2023		33 665,78		8 854,92		42 520,70
RESULTATS DE L'EXERCICE		33 665,78		8 854,92		42 520,70
Résultats reportés		34 108,44		93 616,28		127 724,72
RESULTATS DEFINITIFS		67 774,22		102 471,20		170 245,42

2. Approbation du Compte de Gestion 2023 – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage – Résidence Autonomie Claire Fontaine

Madame la Vice-Présidente rappelle que le Compte de Gestion 2023 résume l'ensemble des opérations comptables de l'exercice 2023 exécuté par le comptable public du CCAS de la commune d'Essarts-en-Bocage.

A la clôture de l'exercice 2023, le Compte de Gestion fait apparaître :

- Pour l'exercice 2023 : un résultat excédentaire de 42 520,70 € se décomposant pour la section de fonctionnement par un déficit de 33 665,78 € et pour la section d'investissement par un résultat excédentaire de 8 854,92 €,
- Pour le résultat de clôture 2023 (exercices cumulés) : un résultat excédentaire de 170 245,42 € se décomposant pour la section de fonctionnement par un excédent de 67 774,22 € et pour la section d'investissement par un excédent de 102 471,20 €.

Considérant que ces résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif,

Sur proposition de Madame Ghislaine ROUSSEAU, Vice-Présidente, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- approuve le Compte de Gestion 2023 du Budget Annexe CCAS de la Commune d'Essarts-en-Bocage – Résidence Autonomie Claire Fontaine.

Il est précisé que le Compte de Gestion 2023 du Budget Annexe SAAD – MARPA a été signé en Mars 2024 par Monsieur Claude MATHIEU, Président de la Délégation Spéciale faisant fonction de Président du CCAS.

3. Approbation du Compte Administratif 2023 – Budget Annexe SAAD - MARPA

Vu l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Administratif soumis au Conseil d'Administration résume les opérations comptables émises par le Président du CCAS d'Essarts-en-Bocage sur le Budget Annexe SAAD - MARPA.

En application de l'article L2121-14 du CGCT, Madame la Vice-Présidente présente au Conseil d'Administration le Compte Administratif.

A la clôture de l'exercice 2023, le Compte Administratif fait apparaître :

- Pour l'exercice 2023, un résultat excédentaire de 6 174,48 € se décomposant en section de fonctionnement d'un résultat excédentaire de 6 174,48 € et en section d'investissement d'un résultat nul.
- Pour le résultat de clôture 2023 (exercices cumulés) un résultat excédentaire de 22 671,93 € se décomposant pour la section de fonctionnement par un excédent de 22 671,93 € et par un excédent d'investissement de 0,00 €. Il ne présente aucun reste à réaliser.

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice 2023		6 174,48		0,00		6 174,48
RESULTATS DE L'EXERCICE		6 174,48		0,00		6 174,48
Résultats reportés		16 497,45				16 497,45
RESTES A REALISER						
RESULTATS DEFINITIFS		22 671,93		0,00		22 671,93

Sur proposition de Madame Ghislaine ROUSSEAU, Vice-Présidente, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser en dépenses et en recettes,
- arrête le résultat cumulé de l'exercice, tel que présenté ci-dessus,
- approuve le Compte Administratif du Budget Annexe SAAD - MARPA du CCAS d'Essarts-en-Bocage pour l'exercice 2023, tel que résumé ci-dessus.

4. Approbation du Compte de Gestion 2023 – Budget Annexe SAAD - MARPA

Madame la Vice-Présidente rappelle que le Compte de Gestion 2023 résume l'ensemble des opérations comptables de l'exercice 2023 exécuté par le comptable public du CCAS de la commune d'Essarts-en-Bocage sur le Budget Annexe SAAD - MARPA.

A la clôture de l'exercice 2023, le Compte de Gestion fait apparaître :

- Pour l'exercice 2023, un résultat excédentaire de 6 174,48 € se décomposant pour la section de fonctionnement d'un excédent de 6 174,48 € et pour la section d'investissement d'un résultat nul,

- Pour le résultat de clôture 2023 (exercices cumulés) un résultat excédentaire de 22 671,93 € se décomposant pour la section de fonctionnement par un excédent de 22 671,93 € et par un excédent d'investissement de 0,00 €. Il ne présente aucun reste à réaliser.

Sur proposition de Madame Ghislaine ROUSSEAU, Vice-Présidente, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **approuve le Compte de Gestion 2023 du Budget Annexe SAAD – MARPA du CCAS de la commune d'Essarts-en-Bocage,**

Il est précisé que le Compte de Gestion 2023 du Budget Annexe SAAD – MARPA a été signé en Mars 2024 par Monsieur Claude MATHIEU, Président de la Délégation Spéciale faisant fonction de Président du CCAS.

5. Reprise Réserve de Compensation – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage – EHPAD Multisite

Le compte 10687 « Réserves de compensation des charges d'amortissement » présente un solde de 634 557,29 euros au compte de gestion 2023.

La reprise au profit d'une affectation au financement des charges d'amortissement se traduit par une opération d'ordre non budgétaire qui donne lieu à un débit au compte 10687 « Réserve de compensation des charges d'amortissements » par un crédit au compte 110 « Report à nouveau ». La reprise de la réserve avec l'enregistrement d'un crédit au compte 110 donne lieu à l'inscription d'une recette budgétaire sur la ligne 002. Celle-ci vient compenser l'augmentation de la charge d'amortissement au compte 68.

La destruction de l'ancien bâtiment de la résidence Saint Vincent de Paul, doit être sortie de l'actif et va faire augmenter fortement les amortissements en 2024, la valeur nette comptable s'élevant à 196 149,96 euros.

Il est donc proposé d'effectuer une reprise de cette réserve à hauteur de 196 149,96 euros afin de financer sur le budget 2024 l'augmentation de la charge d'amortissement.

Sur proposition de Madame Ghislaine ROUSSEAU, Vice-Présidente, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **approuve la reprise de la somme de 196 149,96 euros sur le compte 10687 « Réserves de compensation des charges d'amortissement ».**

6. Affectation des Résultats 2023 – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage – EHPAD Multisite

Madame la Vice-Présidente informe qu'il convient d'annuler et remplacer la délibération n° DEL018CCAS290424 du 29 Avril 2024.

En effet, conformément à l'article R.314-234 du CASF, un résultat d'exploitation déficitaire est :

- a) Couvert en priorité par le compte de report à nouveau excédentaire de ce compte de résultat (reprise du compte 110 « Report à nouveau (solde créditeur),
- b) Puis, couvert par la reprise de la réserve de compensation de ce compte de résultat (compte 10686 « Réserve de compensation des déficits »),
- c) Pour le surplus éventuel, affecté à un compte de report à nouveau déficitaire de ce compte de résultat (compte 119 « Report à nouveau (solde débiteur) »).

Pour rappel, les résultats de l'ERRD du Budget Annexe CCAS de la commune d'Essarts-en-Bocage – EHPAD Multisite, pour l'année 2023 sont les suivants :

FONCTIONNEMENT EHPAD MULTISITE

Résultat de fonctionnement	2023	Déficit	15 598,16 €
Résultat de fonctionnement reporté		Excédent	
Résultat de fonctionnement global EHPAD		Déficitaire	15 598,16 €

Sur proposition de Madame Ghislaine ROUSSEAU, Vice-Présidente, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve l'affectation des résultats 2023 de la façon suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2023

Section d'investissement (10682)	
Réserve de compensation des déficits(10686)	15 598,16 €
Réserve de compensation des charges d'amortissement (10687)	
Fonds de compensation	
Exploitation N+2	
Report à nouveau déficitaire (119)	

7. Affectation des Résultats 2023 – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage – RA LE DONJON

Madame la Vice-Présidente informe qu'il convient d'annuler et remplacer la délibération n° DEL018CCAS290424 du 29 Avril 2024.

En effet, le SGC YON VENDÉE nous informe que la délibération malgré le fait que le solde du compte 1190 dans Hélios est bon, suite aux opérations prévues par la délibération, elle ne précise pas le résultat de l'année 2022, affecté en 2023 :

Pour rappel, les résultats du compte administratif de l'exercice 2023 du Budget Annexe CCAS de la Commune d'Essarts-en-Bocage – RA LE DONJON sont les suivants :

Pour mémoire

	RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2023
FONCTIONNEMENT	8 162,52 €
INVESTISSEMENT	2 056,49 €

Sur proposition de Madame Ghislaine ROUSSEAU, Vice-Présidente, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve l'affectation des résultats 2023 de la façon suivante :

POUR RAPPEL

Intitulé des comptes	Montant
report à nouveau déficitaire 2022	-26 032,27 €
résultat excédentaire 2023	8 162,52 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

119	report à nouveau déficitaire 2023	-17 869,75 €
-----	-----------------------------------	--------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

Désignation des Articles		Crédits supplémentaires	
Article	Intitulé des comptes	DEPENSES	RECETTES
001	Résultat reporté		10 087,28 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 087,28 €	
Total Investissement		10 087,28 €	10 087,28 €

8. DM N°2 – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage – RA LE DONJON

Considérant l'attribution, au titre de l'année 2023, d'un montant de 6 153,32 euros dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie,

Considérant qu'aucune action n'a été réalisée, il convient de reverser au Conseil Départemental ledit montant,

Les crédits étant insuffisants, il est nécessaire de procéder au réajustement des comptes.

Sur proposition de Madame Ghislaine ROUSSEAU, Vice-Présidente, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve la décision modificative n° 2 telle que présentée ci-dessous :

Section de fonctionnement

Désignation des Articles		Crédits supplémentaires à	
Article	Intitulé des comptes	DEPENSES	RECETTES
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	6 153,32 €	
7331112	Dotation complémentaire		6 153,32 €
TOTAL - FONCTIONNEMENT		6 153,32 €	6 153,32 €

9. Tarifs Protections – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage – RA LE DONJON

Madame la Vice-Présidente souligne qu'il convient d'adapter et de diversifier l'offre des protections pour les personnes en Résidence Autonomie. Elle propose les tarifs suivants :

TYPE	REFERENCE	NBRE PAR PAQUET	PRIX TTC PAR PAQUET
ABENA Man Formula O, 19x23cm 250 ml	1000021334	14	3,76 €
ABENA Man Formula 1, 19x23cm 250 ml	1000021335	15	4,79 €
ABENA Fix Pants Super M 80-120cm	1999911815	3	2,00 €
ABENA Fix Pants Super L 90-130cm	1999911816	3	2,05 €
ABENA Fix Pants Super XL 95-145 cm	1999911817	3	2,16 €
ABENA Fix Panls Super XXL 10S-155 cn	1999911818	3	2,32 €
ABENA Fix Panls Super 3XL 110-16S cm	1999911819	3	2,54 €
ABENA Slip M4. Premium 70-11 cm 3600ml	1000021287	21	22,30 €
ABENA Slip L4. Premium 100-150 cm 4000ml	1000021292	18	22,06 €
ABENA Pants L1, Premium 100-140 cm 1400ml	1000021322	15	14,69 €
ABENA Pants M1, Premium 80-110 cm 1400ml	1000021325	15	15,84 €
ABENA Pants M3, Premium 80-110 cm 2400ml	1000021324	15	15,53 €
ABENA Pants L3, Premium 100-140 cm 2400ml	1000021327	15	16,65 €
ABENA Light Super 4. 20x42cm 850ml	1000021342	30	8,22 €
ABENA Light Mini Plus 1A 10x28cm 200ml	1000021338	16	2,95 €
ABENA light Extra 3.11x33cm 500ml	1000021340	10	2,19 €
ABENA Son 6. Premium 30x62.5cm 1600ml	1000021308	34	14,08 €
ABENA Son 7. Premium 36x63cm 2100ml	1000021309	30	15,12 €
ABENA Son 9. Premlum 37x73cm 2400ml	1000021311	28	18,14 €
ABENA San 11. Premium 37x73cm 3400ml	1000021313	21	15,88 €
Alèse Abri-Soft Basic 60x60 cm	4117	60	18,41 €
Alèse Abri-Soft Basic 60x90 cm	4118	30	13,79 €

Sur proposition de Madame Ghislaine ROUSSEAU, Vice-Présidente, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve les nouveaux tarifs.

10. Recrutement Agent Contractuel – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage – EHPAD Multisite

Madame la Vice-Présidente rappelle à l'assemblée, que les emplois suivants, vacants au tableau des effectifs, sont à pourvoir en attente de candidats et du concours de la fonction publique territoriale :

- 1 poste d'Aide-soignant(e) de classe normale à 31 Heures 30 (*Saint Vincent de Paul*).

Sur proposition de Madame Ghislaine ROUSSEAU, Vice-Présidente, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, autorise Madame la Vice-Présidente à procéder au recrutement d'un agent contractuel dans les conditions fixées ci-dessous à savoir :

- **motif du recours à un agent contractuel : article L332-8 1°2°3°4°5°6° du Code Général de la Fonction Publique,**
nature des fonctions : aide-soignante,
niveau de recrutement : diplôme d'état aide-soignant,
niveau de rémunération : à partir de l'indice majoré 361 (en fonction de la reprise des services).

11. Mouvements des Résidents

EHPAD STE AGATHE

RESIDENT	COMMUNE D'ORIGINE	DATES		DEPARTS ou TRANSFERTS	
		ENTREES	DECES	DATE	MOTIF
MILON Romain	Saint Martin des Noyers		12/05/2024		
JARRION Claude	Saint Martin des Noyers	16/05/2024			
COSSARD Denise	Les Essarts		27/05/2024		
CROUE Colette	Marpa Ste Cécile	28/05/2024			

12. Prochaines dates de Réunions CCAS


La réunion du 18 juin a été précédée de la visite de l'Etablissement à 18 heures 45.

REUNIONS CA CCAS EeB 2024 - 19H30 SALLE D'ANIMATION ST VINCENT DE PAUL
mardi 18 juin 2024
mardi 10 septembre 2024
mardi 15 octobre 2024
mardi 12 novembre 2024
mardi 3 décembre 2024

REUNIONS CST CCAS EeB 18H30 SALLE D'ANIMATION ST VINCENT DE PAUL
lundi 9 septembre 2024
lundi 2 décembre 2024

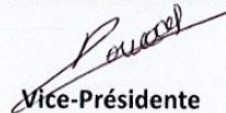
DEPART Bruno GABORIAU (15H00) ST VINCENT DE PAUL
jeudi 4 juillet 2024

Jean-Baptiste DUGAST



Secrétaire de Séance

Ghislaine ROUSSEAU



Vice-Présidente
du CCAS d'Essarts-en-Bocage
Présidente de Séance